



Résiliation contrat de prestation de service

Par **rogeribrahim**, le **06/08/2011** à **09:09**

Bonjour,

Je suis consultant télécom indépendant et j'ai signé un contrat de prestation avec une société jusqu'au fin 2011.

Dans la clause de résiliation, il est noté que le client peut résilier pour convenance moyennant un préavis d'un mois.

Il n'est noté nul part dans le contrat si le consultant (moi) peut résilier ou pas.

Aujourd'hui, je souhaite arrêter mes prestations et changer de travail (passer en CDI chez une autre société). Est-ce que c'est possible ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **Michel**, le **06/08/2011** à **12:38**

Bonjour,

Votre contrat vous lie, jusqu'à fin 2011, avec FRANCE TELECOM.

Vous ne pouvez le dénoncer qu'un mois AVANT la date limite.

Salutations

Michel